

Nouméa, le 11 décembre 2018



L'inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie, directeur général des enseignements

Le vice-recteur

à

VR/J-C R-F/HK
n° 3211/18/.....

L'ensemble des personnels de direction

Affaire suivie par :

Téléphone
(687) 26 62 62
Fax
(687) 27 30 48
Mél.

ce.vicerecteur@ac-noumea.nc

NOTE

Conditions de mise en œuvre de quelques mesures communes à tous les EPENC – rentrée 2019

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

Par note du 2 août 2018, je vous ai transmis les orientations de rentrée 2019, les prévisions d'effectifs et les moyens globaux attribués aux établissements.

Je souhaite par la présente vous préciser les conditions de mise en œuvre de quelques mesures communes à tous les EPENC.

1/ Une Rentrée en Harmonie de la communauté éducative.

Comme en 2018, cette rentrée du 18 février 2019 doit être frappée par le sceau de l'harmonie de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

Elèves, enseignants, non enseignants et parents d'élèves devraient se retrouver avec bonne humeur, entrain et respect, réunis autour des valeurs qui fondent l'Ecole Calédonienne.

Selon des formes et des modalités à consonance culturelle que vous définirez, faites de cette rentrée, dont l'étalement ne pourra excéder deux jours, un moment symbolique, confortant un sentiment d'appartenance à l'établissement.

En plus de la dimension informative de cette journée, des gestes d'accueil pourront notamment se décliner artistiquement, en impliquant par exemple le chœur de l'établissement.

C'est en s'appuyant sur les actions et productions engagées cette année, mais également sur les partenariats noués avec les structures coutumières ou associatives que ces initiatives pourront s'élargir à des gestes qui contribueront à installer un esprit de vivre ensemble au sein de l'école.

Vous me transmettez lors de notre réunion pré-rentrée le lundi 11 février 2019, à laquelle seront conviés tous les personnels de direction, tous les agents comptables et adjoints-gestionnaires, tous les directeurs de SEGPA et les directeurs délégués à la formation professionnelle et technologique, votre projet de « rentrée en harmonie » qui doit aussi comprendre une communication de presse.



2/ La participation des élèves renforcée.

Trois mesures sont prises pour lesquels vous recevrez des instructions spécifiques ultérieures, conformément aux orientations du projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie.

- La généralisation des conseils de vie collégienne
- La mise en place d'un conseil académique de vie lycéenne qui s'appuiera notamment sur un représentant de lycée par établissement public et privé
- La reconduction de la « Fête de l'Ecole Calédonienne » prévue le 7 ou 14 septembre 2019.

Ces mesures sont de nature d'une part à impulser une dynamique dans les EPENC, un mieux vivre pour les élèves et d'autre part à valoriser les actions des jeunes eux-mêmes dans le cadre du parcours civique (cf FOLIOS) et pour les collégiens, à conforter les enseignements pratiques interdisciplinaires.

3/ Un accompagnement plus personnalisé encore des élèves, notamment ceux qui en ont le plus besoin.

Accompagnement personnalisé en 6^{ème} et en 2nd, devoirs faits au collège et séquences de préparation aux examens sont des dispositifs que nous devons généraliser dans l'objectif premier de réduction des inégalités scolaires et sociales.

- L'accompagnement personnalisé, en s'appuyant notamment sur le positionnement des élèves sur les différentes compétences, met en œuvre une différenciation positive. En étant au plus proche des besoins des élèves, les professeurs porteront une attention particulière à leurs démarches d'apprentissage. Les élèves seront mis en situation de verbaliser le cheminement de leur réflexion.

La différenciation mise en œuvre repose sur des stratégies élaborées en équipe, compte tenu du diagnostic des besoins des élèves et, en sixième et en seconde selon les résultats aux tests de positionnement qui se dérouleront la première quinzaine de mars.

Le bilan de fin d'année au sein du conseil pédagogique devra permettre de décider des pratiques et d'optimiser les modalités (groupes, co-intervention ...) ainsi que le temps consacré à l'AP par niveau.

Référence aux fiches pédagogiques sur l'AP (français, maths) :

<http://eduscol.education.fr/cid60313/fiches-pedagogiques-pour-l-accompagnement-personnalise.html>

- En outre, la nécessaire articulation entre le travail mené en classe et en dehors de celle-ci trouve sa place dans le dispositif « Devoirs faits » au collège qui offre aux élèves la possibilité de progresser selon un rythme propre. L'objectif est de faciliter le développement de connaissances et de compétences en anticipant ou en prolongeant des activités de classe.

« Devoirs faits » répond à une exigence de justice sociale et d'aide pour les familles.

L'organisation et l'efficacité du dispositif reposent sur l'implication et la collaboration des équipes. Il convient donc d'augmenter la part d'enseignants



impliqués, et de proposer jusqu'à quatre heures hebdomadaires effectives aux élèves. Ces heures seront inscrites à leur emploi du temps.

Il importe que ce dispositif soit assuré par du personnel qualifié (enseignants, assistants d'éducation, associations reconnues) et qu'un bilan de l'apport pour l'élève soit réalisé. Une organisation par période peut être pertinente.

Le financement de ce dispositif s'effectue soit par intégration dans les emplois du temps d'enseignant selon l'équivalence :

une heure d'enseignement est équivalent à deux heures de devoirs faits soit par HSE ou crédits sur demande adressée au service des moyens du vice-rectorat.

Enfin la mise en place, au moins dans tous les lycées de séquences de préparation aux examens en particulier le baccalauréat mériterait d'être généralisée. Nombre d'entre vous s'organisent déjà pour proposer des mercredis après-midis, des samedis matins ou une semaine de révision pendant les vacances d'octobre.

Je ne peux que vous y encourager. Sur demande auprès du service des moyens, des HSE pourront être attribuées selon le cadre suivant : une heure d'enseignement équivaut à deux heures d'aides auprès d'au moins 10 élèves.

4/ La relance des projets innovants au bénéfice des élèves en grandes difficultés et des élèves porteurs d'un trouble des apprentissages.

A l'issue de l'année 2018, 5 projets ont été labellisés pour une publication au plan local ou national. Il s'agit pour les collèges de Tuband, Rivière-Salée, et pour les lycées d'Escoffier, Lapérouse et Attiti.

Ceux-ci bénéficieront par ailleurs des moyens reconduits nécessaires à la poursuite de leurs projets en 2019.

Compte tenu de l'intérêt de cette démarche, nous la reconduisons en 2019 en lançant un nouvel appel à candidature. Les projets qui doivent contribuer à résoudre deux séries de problèmes pédagogiques :

- Comment améliorer les performances et la motivation des élèves estimés en grand difficulté ;
- Comment mieux prendre en charge les élèves porteurs d'un trouble des Apprentissages.

Ils feront l'objet d'une soutenance le **mercredi 13 mars 2019** au vice-rectorat. L'intention de postuler à cette démarche devra se faire **au plus tard le 6 mars 2019** au moyen d'une fiche « simple » comprenant 5 indications : intitulé de l'Action, objectifs, descriptions et modalités organisationnelles, moyens souhaités et dispositif d'évaluation, adressée à Philippe Lefebvre, responsable du pôle pédagogique et expertise des établissements.

Je tenais mesdames et messieurs les chefs d'établissement et adjoints à vous adresser ces informations afin de vous permettre de les intégrer dans votre projet de préparation de future année scolaire, mesures contribuant à concrétiser le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie qui entrera dans sa troisième année de mise en œuvre effective.

L'inspecteur général de l'administration de
l'éducation nationale et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie
directeur général des enseignements

Jean-Charles RINGARD-FLAMENT